

Communiqué de PRESSE

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31> // ● cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr ●

Toulouse, le 26 juin 2023

Au pays de « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI pour les intimes)

Grâce à la nouvelle obligation déclarative : « Gérer mes Biens Immobiliers » (GMBI) les propriétaires ont l'obligation de déclarer en ligne (exclusivement sur impots.gouv.fr) l'occupation de leurs biens immobiliers. Contribuables et agents des Finances publiques ont le plaisir de goûter aux joies d'un nouvel applicatif dénommé GMBI par ses pères.

Tout juste né, il a été mis en service directement pour être expérimenté par les contribuables et agents des Finances publiques, cobayes volontaires désignés d'office. Durant les trois premiers mois de sa mise en ligne, ils ont découvert ensemble les fonctionnalités et (principalement) les limites de ce bébé applicatif.

Perdu sur la scène médiatique entre la prime carburant et la campagne de déclaration d'impôt sur les revenus, ce n'est que depuis fin mai que les usagers ont réalisé la nouvelle venue de GMBI. Cette prise de conscience s'est matérialisée en une multiplication croissante des réceptions (physique, téléphonique, par courriel) auprès de tous les services due à l'échéance du 30 juin 2023.

Les consignes sont « simples » sur le papier : encourager le contribuable à réaliser ses démarches en ligne et, s'il n'a pas internet, la piloter en mode hélicoptère sur les bornes libres services de notre administration.

La direction générale des Finances publiques ignore ainsi sciemment les recommandations de la défenseure des droits qui ne cesse de dénoncer la fracture numérique et qui a encore réaffirmé récemment qu'une solution papier doit obligatoirement être proposée aux usagers des différents services publics pour l'ensemble de toutes leurs démarches.

Pire, la Direction Générale des Finances publiques prévoit une amende de 150 € pour tout contribuable n'ayant pas effectué les démarches par internet au 30 juin 2023. Scandaleux !

Face au mépris de la direction générale des Finances publiques pour les usagers, les services locaux et leurs agents ont élaboré un formulaire papier pour répondre aux besoins des contribuables.

Cette réforme a été lancée avec de nouveaux applicatifs informatiques qui sont bien loin de fonctionner de manière optimale, ce qui se traduit pour les agents des Finances publiques du département, comme de tout le pays, par une réelle impossibilité à répondre dans les meilleurs délais aux demandes de renseignements et de précisions des contribuables bien souvent désorientés.

Les services sont aujourd'hui surchargés, les agents n'en peuvent plus ! Les centres des impôts fonciers de la Haute-Garonne ont en stock à ce jour plus de 15 000 demandes de renseignements et ne peuvent faire face.

Sans oublier que ces services vont bientôt devoir intégrer une nouvelle mission : la gestion des taxes d'urbanisme, sans le personnel suffisant bien sûr !

La CGT Finances publiques a saisi les ministres Attal et Le Maire de ces différentes problématiques, obtenant jusqu'à présent pour seule réponse un communiqué d'autosatisfaction du directeur général sur le déroulement de cette réforme et la prolongation d'un mois de la date limite de déclaration d'occupation dans GMBI au 31 juillet 2023. La campagne de déclaration des revenus est encore en cours de traitement par les services impôts des particuliers et il est vrai que nos collègues, déjà bien éprouvés par une campagne d'accueil physique et téléphonique beaucoup plus dense que l'année précédente, n'avaient pas besoin de cela. Ce n'est pas le report d'un mois que vient d'annoncer la direction générale qui va changer quoi que ce soit à la désorganisation complète des centres des impôts fonciers et des services impôt des particuliers face à l'afflux en accueil physique et messagerie. Pire, les services en demi-effectif au mois de juillet vont devoir absorber 40 % des usagers qui n'ont à ce jour pas effectué leur déclaration relative à leurs biens immobiliers, alors qu'en six mois, nos services ont enregistré les 60 % restants, et à quel prix . Ce report d'un mois est donc juste scandaleux et méprisant tant pour les usagers que pour les agents chargés de la mission. Quant à la communication sur ce report d'un mois, à ce jour, on ne peut pas dire que l'administration déploie un dispositif très ambitieux pour le faire connaître.

La CGT Finances publiques réaffirme la nécessité d'un service public de proximité et de pleine compétence. Le service public est la richesse de ceux qui n'ont rien, le seul patrimoine dont dispose un grand nombre d'usagers. Le saut dans le « tout numérique » et la diminution drastique de l'accueil physique risque de laisser toute une partie de la population au bord du chemin, et toujours la même. Le rapport du défenseur des droits du 16 janvier 2019 avait très précisément cerné ces difficultés.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dp-rappdemat-16.01.19-num.pdf>

Encore un sujet qui entretient une réelle discrimination sociale au sein de la population. Avec cette numérisation dont l'objectif n'est pas de se mettre au seul service du citoyen-usager, nous sommes bien loin de l'Égalité qui trône au frontispice de nos mairies...

Contacts Presse :

Rachel Tisné Brison : 06 51 04 63 64

Stéphane Boy : 07 77 85 43 96